

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 15 avril 2025

VU l'article 78 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 qui réforme en profondeur le droit applicable à la publicité et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

DATE SÉANCE	N° DÉLIBÉRATION	TITRE	APPROUVÉ / REJETÉ
15/04/2025	2025/3/1	Validation des prix de cessions llot de Foulpougne	APPROUVÉ
	2025/3/2	Financement 2025 SIVU de la crèche familiale – Versement du solde 2025	APPROUVÉ
	2025/3/3	Subvention pour le Téléthon 2024	APPROUVÉ
	2025/3/4	Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade 2025	APPROUVÉ
	2025/3/5	Ecole élémentaire du Treuil : Journée EPS au Chambon	APPROUVÉ
	2025/3/6	Modification du règlement des garderies, interclasse et de la restauration scolaire	APPROUVÉ
	2025/3/7	Convention de mise à disposition des serres municipal d'Angoulême	APPROUVÉ
	2025/3/8	Convention de partenariat Fête de la musique 2025	APPROUVÉ
	2025/3/9	Convention de partenariat Mariposa 2025	APPROUVÉ
	2025/3/10	Convention de partenariat La Touvre en Fête 2025	APPROUVÉ

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri – Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine – Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/1

Validation des prix de cession des terrain Ilot de Foulpougne

Monsieur le Maire explique qu'une convention a été signée entre la commune de Gond-Pontouvre, la communauté d'agglomération de Grand Angoulême et l'EPF de Nouvelle

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202531-DE
Reçu le 23/04/2025

Aquitaine pour la maîtrise d'îlots urbains en coeur de ville afin de développer des opérations en renouvellement urbain, densifier et diversifier l'habitat. L'avancement des opérations en cours nécessite la cession d'une partie du foncier acquis par l'EPF de Nouvelle Aquitaine sur l'îlot de Foulpougne à un promoteur.

Le groupe AMETIS s'est porté acquéreur de la partie sud de l'îlot (tranche 1, environ 4 000 m²) pour la réalisation de 27 logements locatifs sociaux pour un prix de vente de 186 923 €.

La tranche 2 correspondant au reste de l'îlot sera cédée à la commune avant l'échéance de la convention (juin 2026), sauf si un accord de cession est trouvé avec un ou plusieurs acquéreurs avant cette date.

Le projet de cession a été présenté en commission aménagement du territoire le 26 mars dernier.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La cession au groupe AMETIS de la tranche 1 de l'îlot de Foulpougne au prix de 186 923 € ;
- L'autorisation à donner à l'EPF Nouvelle Aquitaine pour la signature d'une promesse de vente et d'un acte authentique avec l'aménageur

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Autorise la cession au groupe AMETIS de la tranche 1 de l'îlot de Foulpougne au prix de 186 923 €
- Autorise à donner à l'EPF Nouvelle Aquitaine pour la signature d'une promesse de vente et d'un acte authentique avec l'aménageur

Certifié exécutoire par le Maire
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
~~Le Président,~~

G. Dezier



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri – Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine – Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/2

Financement 2025 SIVU de la crèche familiale – Versement du solde 2025

Madame Riou, rapporteur explique que la commune participe au financement des frais de fonctionnement du SIVU de la Crèche familiale.

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202532-DE
Reçu le 23/04/2025

Cette participation financière, réévaluée chaque année, est de **48 162 €** en 2025 contre **55 104.99 €** en 2024.

Pour rappel, par délibération 2023/8/8 du 7 novembre 2023, de nouvelles modalités de versement de la participation municipale ont été mises en place à partir de 2024, à savoir :

- Un acompte de 20% en janvier N basé sur le montant de participation N-1.
Ainsi, le 06/03/2025, une somme de 11 033 € a été versée au SIVU Crèche au titre de l'avance 2025.

- Le reste de la participation (montant appelé – avance versée) par délibération en 3 versements (Mai/Août/Octobre) :

Montant de la participation 2025 appelée : 48 162 €

Reste à verser : 48 162 – 11 033 = 37 129 €

Les modalités seront les suivantes :

Mai : 12 376 €

Août : 12 376 €

Octobre : 12 377 €

Le solde sera donc versé au SIVU Crèche suivant les modalités et la périodicité ci-dessus, en conformité avec la délibération 2023/8/8.

Le Conseil Municipal sera sollicité sur cette question le 15 avril prochain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Autorise le versement du solde au SIVU Crèche suivant les modalités et la périodicité ci-dessus, en conformité avec la délibération 2023/8/8.

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
~~Le Président,~~

G. Dezier



[Handwritten signature]

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



[Handwritten signature]

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri – Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine – Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/3

Subvention pour le Téléthon 2024

Madame Bodinaud explique que le Téléthon est une action de solidarité qui rencontre un succès national depuis de très nombreuses années.

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202533-DE
Reçu le 23/04/2025

La commune de Gond-Pontouvre a souhaité soutenir, à cette occasion, à hauteur de 1000 € le Téléthon.

S'agissant d'une subvention, il convient donc que la commune délibère afin que le virement puisse être effectué à AFM Téléthon. Le virement sera effectué sur l'année civile 2025 au titre du téléthon 2024.

L'avis du Conseil Municipal du 15 avril est sollicité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le virement à l'AFM Téléthon qui sera effectué sur l'année civile 2025 au titre du téléthon 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
Le Président,

G. Dezier



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



(Handwritten signature)

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202534-DE
Reçu le 23/04/2025

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand — Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence–Monsieur SALESSE Philippe - Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel– Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie– Monsieur SIMON Alain– Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel– Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri - - Madame JOUBERT Frédérique– Madame SAINRAT Axelle– Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine — Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/4

Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade 2025

Monsieur Gomez, rapporteur explique qu'en application des Lignes Directrices de Gestion adoptées par délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2021, et après examen des

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202534-DE

Reçu le 23/04/2025

dossiers des agents remplissant les conditions d'avancements de grades en 2025, par le comité de direction, quatre agents sont promouvables au grade supérieur.

- 1 agent pour le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28/35)
- 2 agents pour le grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 agent pour le grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31/35)

Considérant que les postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet sont vacants suite à des départs en retraite ou mutation, il y a lieu de créer 2 postes à temps non complet.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de

- **CREER :**

Nbre	Grade	Tps de travail	Date d'effet
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	31 / 35 ^{ème}	01/05/2025
1	Adjoint technique principal de 2eme classe	28 / 35 ^{ème}	01/05/2025

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget ;
- **APPROUVER** la création des postes proposés suite à un avancement de grade en fonction des dates d'effet ;
- **APPROUVER** l'inscription des crédits nécessaires au budget.

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202534-DE

Reçu le 23/04/2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **CREE :**

Nbre	Grade	Tps de travail	Date d'effet
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	31 / 35 ^{ème}	01/05/2025
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28 / 35 ^{ème}	01/05/2025

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget ;
- **APPROUVE** la création des postes proposés suite à un avancement de grade en fonction des dates d'effet ;
- **APPROUVE** l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Certifié exécutoire par le ~~Maire~~
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
Le Président,

G. Dezier



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



[Handwritten signature]

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand — Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri - - Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine – Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/5

Ecole Elementaire du Treuil – Journée EPS au Chambon

Monsieur Magnanon, rapporteur explique que Monsieur le Directeur de l'école élémentaire du Treuil sollicite la participation financière de la commune pour l'organisation d'une journée sportive sur le site de plein air du Chambon (94 élèves des classes de 4 classes de CM2, CM1/CM2, CM1 et CE2/CM1) le 1^{er} juillet 2025.

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202535-DE
Reçu le 23/04/2025

Cette journée a pour but de faire appréhender aux élèves, le milieu naturel par la pratique des sports de nature, de recréer par cette pratique les conditions d'un « mieux vivre ensemble » dans et hors l'activité (dépassement de soi, entraide, respect, convivialité...) et de mettre en œuvre les conditions de transfert au quotidien de ces nouvelles relations à soi, aux autres et à l'environnement.

La participation financière souhaitée de la commune au financement de cette journée est de **3 008€** pour les 2 séances par enfant sur le site du Chambon et du transport en bus pour **836.80 €**.

Répartition de la prise en charge du séjour :

Cout de la journée : **3008 €**

Transport : **836.80 €**

Participation famille : 0 €

Participation de la commune : **3 844.80 €**

Ce forfait comprend :

Séance activité encadrée seule (VTT, tir à l'arc, escalade ou parcours aventure : 2 activités à choisir parmi les 4 disponibles).

DÉJEUNER NON COMPRIS

L'école élémentaire du Treuil dispose d'une enveloppe 2025 « crédits classes transplantées » ayant un solde créditeur de 4 000 €.

La somme demandée de **3844.80 €** rentre donc dans l'enveloppe disponible sans supplément financier de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le financement de 3844.80. de cette journée.

Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
Le Président,

G. Dezier

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand — Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence–Monsieur SALESSE Philippe - Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel– Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie– Monsieur SIMON Alain– Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel– Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri - - Madame JOUBERT Frédérique– Madame SAINRAT Axelle– Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine — Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/6

Modification du règlement des garderies, interclasse et de la restauration scolaire

Monsieur Magnanon, rapporteur explique qu'il est proposé une mise à jour du règlement des garderies, de l'interclasse et de la restauration scolaire afin de préciser certains articles pour mieux répondre aux situations rencontrées au sein des écoles de la commune.

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202536-DE

Reçu le 23/04/2025

L'article 4 vient préciser les temps de prise de responsabilité de la commune lors de la journée de l'enfant à l'école ; l'article 7 précise la procédure en cas de non-respect des horaires ; l'article 14 précise la procédure en cas de non-respect du personnel ou de violences des enfants lors des temps d'accueil.

Ces articles ont été complétés et précisés dans la volonté d'être le plus précis dans la réponse apportée aux familles par nos services lorsque des tensions peuvent apparaître en lien avec des comportements inappropriés des enfants ou des retards répétitifs des familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les modifications du règlement des garderies, interclasse et de la restauration scolaire

Certifie exécutoire par le ~~Maire~~
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
~~Le Président,~~

G. Dezier



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



AR Prefecture

016-211601547-20250415-202537-DE
Reçu le 23/04/2025

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri – Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine – Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/7

Convention de mise à disposition des serres municipales d'Angoulême

Monsieur Pierre, rapporteur explique Le schéma de mutualisation des moyens de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, approuvé par délibération n° 2019.02.012 du conseil communautaire du 13 février 2019 a réaffirmé que la Commune d'Angoulême disposait, pour sa propre production florale et végétale, de serres municipales

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202537-DE
Reçu le 23/04/2025

qui sont en capacité de répondre aux besoins des communes de l'agglomération de GrandAngoulême.

La Ville d'Angoulême est en capacité de mettre à disposition pour les communes de GrandAngoulême intéressées, sa production florale et végétale, produite dans les serres municipales. Cette prestation de services est régie par une convention de cinq ans, la dernière en date étant échue il convient de signer une nouvelle convention pour une nouvelle durée de cinq ans. La commune de Gond-Pontouvre souhaite disposer de cette prestation offerte par la ville d'Angoulême.

Ces prix, et le catalogue des plants proposés, seront revus annuellement, les modalités de commandes des productions sont expliquées dans le projet de convention ci jointe. Le rôle de chaque partenaire est décrit dans la convention pour laquelle il convient de délibérer en Conseil Municipal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La convention de prestation de services pour la production de plants de fleurs et autres végétaux des serres d'Angoulême à l'usage de la commune
- L'autorisation à donner au maire de signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention de prestation de services pour la production de plants de fleurs et autres végétaux des serres d'Angoulême à l'usage de la commune
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

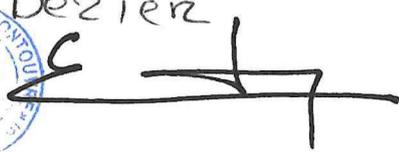
Certifie exécutoire par le ~~Maire~~ ~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/2025

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
~~Le Président,~~

G. Dezier



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER





MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand — Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri - – Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine — Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/8

Convention de partenariat Fête de la Musique 2025

Madame Riou, rapporteur explique que le 20 juin 2025, se déroulera la traditionnelle fête de la musique.

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202538-DE
Reçu le 23/04/2025

Cet événement se compose d'un programme de concerts ouverts au public et gratuits.

La commune met gratuitement l'île de Foulpougne à disposition et verse une participation financière de 3 050 € au CSCS pour l'organisation artistique de la manifestation et participe à sa logistique (scène, matériel, ...), dont 50 % versé à la signature de la convention.

Le rôle de chaque partenaire est décrit dans une convention particulière pour laquelle il convient de délibérer en Conseil Municipal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La convention de partenariat entre la commune de Gond-Pontouvre, le CSCS et l'association ACAMAC pour l'organisation de la fête de la musique 2025.
- L'autorisation à donner au maire de signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre la commune de Gond-Pontouvre, le CSCS et l'association ACAMAC pour l'organisation de la fête de la musique 2025.
- Autorise à donner au maire de signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifie exécutoire par le Maire
~~Président~~

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
~~Le Président,~~

G. Dezier



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



AR Prefecture

016-211601547-20250415-202539-DE
Reçu le 23/04/2025

République Française

MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand – Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri – Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine – Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix

Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS

Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER

Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU

Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/9

Convention de partenariat Festival Mariposa 2025

Madame Riou, rapporteur explique que les 18 et 19 juillet 2025, il est proposé de participer à l'organisation du festival : « MARIPOSA ».

AR Prefecture

016-211601547-20250415-202539-DE
Reçu le 23/04/2025

Cet événement se compose d'un programme de concerts et d'animations, le tout ouvert au public.

La commune met gratuitement l'île de Foulpougne à disposition et verse une participation financière de 5 225 € à l'association « Mariposa » pour l'organisation artistique de la manifestation et participe à sa logistique (scène, matériel, ...), dont 50 % à la signature de la convention.

Le rôle de chaque partenaire est décrit dans une convention particulière pour laquelle il convient de délibérer en Conseil Municipal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La convention de partenariat entre la commune de Gond-Pontouvre et l'association Mariposa pour l'organisation du festival « Mariposa » 2025.
- L'autorisation à donner au maire de signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre la commune de Gond-Pontouvre et l'association Mariposa pour l'organisation du festival « Mariposa » 2025.
- Autorise le Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le ~~Président~~ ^{Maire}

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/25

et de la PUBLICATION le : 23/04/25
NOTIFICATION

Le Maire,
~~Le Président,~~

G. Dezier




POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER





MAIRIE

de

GOND-PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025

Présents : Monsieur DEZIER Gérard – Monsieur GOMEZ Michel – Madame BODINAUD Nicole – Monsieur MAGNANON Bertrand — Monsieur ALIX Matthieu – Madame RIOU Mireille – Monsieur PIERRE Bruno – Madame LAFFAS Virginie – Madame BRUNET Laurence – Monsieur SALESSE Philippe – Madame LAVERGNE Catherine – Monsieur SORIA Ludovic – Madame GROSMAN-RIGAUD Carole – Monsieur TEXIER Daniel – Monsieur GIRARDEAU Stéphane – Monsieur BREJOU Daniel – Madame FAUCON Sophie – Monsieur SIMON Alain – Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535) Madame SARLANDE Marina – Monsieur KITSOUKOU Samuel – Madame MERIC Carole

Excusés : Madame VINET Maryline – Monsieur GEOFFROY Youri - - Madame JOUBERT Frédérique – Madame SAINRAT Axelle – Monsieur MONTAZEL Frédéric – Madame MEYER Corine — Monsieur ROBIN Geoffroy (jusqu'à la délibération 202534) - Monsieur CHAMPALOUX Adrien

Pouvoirs :

Madame Maryline VINET donne pouvoir à Monsieur Matthieu Alix
Madame Frédérique JOUBERT donne pouvoir à Madame Virginie LAFFAS
Madame SAINRAT Axelle donne pouvoir à Monsieur Gérard DEZIER
Madame Corinne MEYER donne pouvoir à Monsieur Samuel KITSOUKOU
Monsieur Adrien CHAMPALOUX Adrien donne pouvoir à Monsieur ROBIN Geoffroy (à partir de la délibération 202535)

Mme BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2025/3/10

Convention de partenariat La Touvre en Fête

Madame Riou rapporteur explique que les communes de Gond-Pontouvre, Touvre, Ruelle sur Touvre et Magnac-sur-Touvre souhaitent à nouveau organiser, conjointement avec

AR Prefecture

016-211601547-20250415-2025310-DE
Reçu le 23/04/2025

l'association « ASPIC » (Association de Soutien aux Projets d'Intérêt Collectif), du 23 au 25 mai 2025, la manifestation : « *la Touvre en Fête* ».

Cet événement se compose d'un programme d'animations sur les quatre communes, ouvertes au public et gratuites. A Gond-Pontouvre, les animations se dérouleront le samedi sur l'île de Foulpougne.

Les communes mettent gratuitement à disposition de l'association ASPIC les lieux accueillant les animations et versent une participation financière de **3 200 €** à l'association. La commune de Gond-Pontouvre versera 50 % de la participation à la signature de la convention.

En contrepartie, l'association engage et rémunère les intervenants et les artistes, et édite les supports de communication.

Toutes ces mesures font l'objet d'une convention particulière pour laquelle il convient de délibérer en Conseil Municipal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- L'acceptation des termes de la convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération, comprenant une participation de 3 200 € ;
- L'autorisation à donner au maire pour la signature de la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte des termes de la convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération, comprenant une participation de 3 200 € ;
- Autorise Monsieur le Maire et son représentant à signer de la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire par le ~~Maire~~ ^{Président}

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 23/04/2025

et de la PUBLICATION le : 23/06/25
NOTIFICATION

Le Maire,
Le Président,

G. Dezier



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 15 avril 2025

Le Maire G. DEZIER



G. Dezier